

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 190 fixant la liste des personnes qualifiées pour remplir les fonctions judiciaires intérimaires livrant les juridictions de la Côte française des Somalis.

n° 190

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 mars 1942

Numéro JO
n° 544 du 31/03/1942

Date du numéro
31 mars 1942

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844? rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 22 août 1928 portant statut du personnel de la magistrature coloniale, promulgué à la colonie par arrêté du 26 septembre 1928

Vu la délibération prise par le tribunal supérieur d'appel le 10 mars 1942,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La liste des fonctionnaires licenciés en droit et qualifiés pour exercer des intérimis judiciaires dans le ressort du tribunal supérieur d'appel de la Côte française des Somalis est fixée de la façon suivante : MM. Sauphanor, administrateur des colonies, mobilisé en qualité de lieutenant d'infanterie coloniale; Henri Merlo, sous-chef de bureau des secrétariats généraux des colonies, mobilisé en qualité d'officier de justice militaire.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

NOUAILHETAS.